

ÉDITO

Après un trimestre marqué par les élections municipales, nous revenons vers vous avec de nouvelles informations communales. **Toute la nouvelle équipe tient à remercier chaleureusement les électeurs pour leur confiance.** Nous mettrons tout en œuvre, tout au long de ce mandat, pour que Aubure demeure un village dynamique, attrayant et agréable à vivre.

Pour le Conseil municipal, votre maire Marie-Paule GAY



L'équipe municipale : Marie-Paule Gay, Julien Régnier, Pauline Plessy, Alain Schall, Angéline Aubry, Bénédicte Buffler, Karine Gauly, Jean-Paul Roux, Aurélie Simonin, Théo Wolff et Audrey Marsey

Les responsables des commissions communales :

Patrimoine et finances : Julien Régnier

Lien social : Pauline Plessy

Communication : Angéline Aubry

Environnement : Alain Schall

Nous serons ravis de vous rencontrer lors des événements et cérémonies, ainsi que lors des conseils municipaux, qui sont, rappelons-le, des séances publiques. Madame la Maire et ses

LE NOUVEAU CONSEIL DES JEUNES

Un nouveau conseil municipal des jeunes a été élu, **avec à sa tête Collin**, maire junior et ses adjoints Jules et Jean.

Composé de huit membres, ce CMJ déborde déjà de projets.

Les jeunes élus vous donnent **rendez-vous le 29 mai** pour l'inauguration de la boîte à livres, un projet mené par l'équipe précédente conduite par Célestin Frézier.



ALERTE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique (thorax noir, pattes jaunes, anneau abdominal orangé) construit 2 types de nids au cours de l'année : un nid primaire au printemps, puis un nid secondaire à partir de mi-juin (3 nids détectés à Aubure en 2025). Le nid primaire, de la taille d'un pamplemousse, est souvent situé à proximité des habitations et reste facile à détruire. **Nous vous invitons à être vigilants et à le repérer sur votre propriété avant la fin du mois de mai** : abris, recoins, mobilier de jardin, toitures, buissons denses, etc. En cas de découverte, merci de contacter Audrey Marset au 07 71 69 84 10 afin d'organiser sa suppression et son signalement auprès du syndicat des

L'ESPACE INTERGÉNÉRATIONNEL HÉLÈNE VILMAIN

Cet espace est né à la suite du forum citoyen organisé en 2022. Il a ensuite fait l'objet de nombreux échanges en conseil municipal et de la constitution de dossiers de subventions. Il offre à chacun, quels que soient l'âge et la condition physique, un lieu propice à la pratique d'activités sportives. Prochainement, il sera complété par une armoire en libre-service « Chez

VOS SERVICES COMMUNAUX

Les horaires de la mairie et de l'agence postale

Nancie Gérard vous accueille et répond à vos demandes administratives les lundis, mardis et jeudis de 7h à 11h.

L'agence postale est ouverte les lundis, mardis et jeudis de 7h à 11h, ainsi que le mercredi de 13h30 à 16h30.

L'Agora de l'Espace de Vie Social

Cet espace est le vôtre. Un lieu de rencontre, d'échange et de partage ouvert à toutes et tous. Hélène, l'animatrice, est à votre écoute pour répondre à vos questions et étudier vos propositions, en lien avec le comité de pilotage qui l'accompagne. Pensé comme un espace intergénérationnel, il accueille l'ensemble des habitants dans un esprit de convivialité et de lien social. Le planning des animations est consultable sur la page Facebook dédiée à l'EVS, ainsi que sur les carreaux situés près du panneau d'affichage communal. N'hésitez plus à franchir la porte et à participer à la vie de votre commune !

Le personnel communal

URBANISME : NOUVEAUTÉ 2026

Un nouveau guichet pour le dépôt dématérialisé des demandes d'urbanismes a été mis en place. À l'attention de tout pétitionnaire (particuliers, entreprises, sociétés, notaires, architectes, etc.), il permet de déposer un dossier d'urbanisme sur une plateforme interconnectée avec l'application de la mairie et celle du service instructeur.

Le pétitionnaire pourra y suivre, entre autres, l'avancement de son dossier.

Sont acceptés les types de demande suivants : Déclaration préalable, Permis de construire, Permis de démolir, Certificat d'urbanisme, Déclaration d'intention d'aliéner, Autorisation



LES DÉJECTIONS CANINES

La présence de déjections canines dans le village est une source de préoccupation pour de nombreux habitants. Pourtant, ces chiens vivent ici et appartiennent à des habitants d'Aubure. Il est donc essentiel que chacun fasse preuve de civisme et de respect envers les autres. Un geste simple suffit : se munir d'un sac et ramasser les déjections de son animal jusqu'à la prochaine poubelle.

Les abords des routes, les trottoirs et les espaces publics reflètent l'image de propreté de notre village. Par ailleurs, notre ouvrier communal ne devrait pas avoir à travailler dans des conditions désagréables, notamment lors des opérations de débroussaillage.

Les enfants jouent dans les espaces verts et nous circulons tous sur les trottoirs ou en bord de route. Il n'est agréable pour personne de se retrouver avec des chaussures souillées.

Nous rappelons également que les prés ne sont pas des lieux publics où laisser divaguer les chiens : ce sont des réserves de nourriture pour les animaux d'élevage. Il est donc important de

LA DÉCHÈTERIE

Autre sujet récurrent : la propreté du site de tri collectif et le respect de son utilisation. Nous avons la chance de disposer d'un lieu de dépôt complet et accessible. Pourtant, je reçois régulièrement des messages à ce sujet, notamment de la part des conseillers juniors, qui s'indignent des dépôts sauvages.

Lorsque les bennes sont pleines, elles ne peuvent pas accueillir davantage de déchets. Il est donc nécessaire de revenir ultérieurement ou de se rendre à Ribeauvillé. Comme à la maison : lorsque votre armoire est pleine, vous ne déposez pas vos affaires devant, vous trouvez une autre solution.

LA STATION D'ÉPURATION

Les lingettes, protections hygiéniques et autres textiles ne doivent pas être jetés dans les réseaux d'assainissement. Leur présence perturbe le bon fonctionnement de la station d'épuration et entraîne des coûts supplémentaires pour la collectivité.

LA VOIRIE DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE

Avant la fin de l'été, la route de Sainte-Marie-aux-Mines, du rond-point jusqu'à Adelspach, fera l'objet de travaux de rénovation menés par la Collectivité européenne d'Alsace.

Une déviation sera mise en place pendant la durée du chantier. Ensuite, les marquages au sol, notamment les passages piétons, pourront enfin être entièrement repeints.



LES MANIFESTATIONS À VENIR

MAI :

- 14 mai : exposition des peintres d'Aubure par l'Association des Parents d'Elèves dans la salle citoyenne et au préau dès 13h et Chez Marinette à partir de 15h.
- 16 mai : passage le soir de l'UTMB dans le lotissement des Larges Champs avec point de ravitaillement pour les coureurs à l'atelier communal. Il est demandé aux habitants du secteur de ne pas circuler à cet endroit entre 20h et minuit.
- 23 mai : la Comédie de Colmar pose ses tréteaux comme d'habitude au préau.
- 29 mai : inauguration de l'espace intergénérationnel Hélène Vilmain, de la boîte à livres du Conseil Municipal des Jeunes et de la forêt du souvenir à partir de 17h30.
- 30 mai : 3ème édition du Tétrail.

JUIN :

- 18 juin : commémoration intercommunale de l'appel du 18 juin.
- 19 juin : fête de la musique de la chorale Chœur Altitude.

JUILLET :

- Du 10 au 13 juillet : représentations théâtrales du Sac à Puces « Et pendant ce temps Simone veille » de Trinidad.
- 26 juillet : grande fête patronale pour la rénovation de notre église.

AOUT :

- 28, 29 et 30 août : 2ème festival de théâtre « Scènes d'été ».

CONSULTATION ÉCLAIRAGE NOCTURNE ESTIVAL

En 2023, vous aviez été consultés sur l'extinction de l'éclairage public en été. Suite à cela, l'éclairage a été coupé de mi-juin à mi-août. Nous rappelons qu'Aubure est équipée d'un éclairage 100 % LED avec abaissement automatique de 30 % en milieu de nuit, ce qui limite fortement l'enjeu économique. L'extinction estivale répond avant tout à des objectifs de préservation de la biodiversité et de qualité des observations nocturnes. Après plusieurs étés d'expérimentation, nous relançons une consultation afin de recueillir vos avis.

Merci de votre participation !

QR code à scanner pour accéder
au sondage en ligne :



OU COMPLÉTER ET RETOURNER CE BULLETIN EN MAIRIE AVANT LE 31/05/2026 :

Nom/

prénom :

